

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers
Hôtel communautaire
76 Bd Gambetta
CS 40 021
62 101 CALAIS CEDEX**

Location courte et moyenne durée de matériel de collecte des déchets.

Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret relatif aux Marchés Publics.

Date et heure limites de remise des offres : lundi 17 juillet 2017 à 11h30

Dans le cadre de la prise en compte accrue du développement durable et d'un souci de consommation éco responsable, la Communauté d'Agglomération invite les candidats qui répondent en version papier aux marchés publics à remettre des dossiers allégés en ce qui concerne la présentation des candidatures et des offres, ceci afin de minimiser le coût des dossiers et la réduction de leurs déchets.

Nous préconisons donc l'agrafage avec intercalaire papier, l'impression recto verso, une utilisation limitée du plastique, du thermocollage, des spirales et des classeurs.

De même, pour la transmission de catalogues, nous invitons les soumissionnaires à les transmettre sur support numérique (CD-Rom, clé USB)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
2-1-Objet du contrat	3
Location courte et moyenne durée de matériel de collecte des déchets.	3
2-2-Procédure de passation.....	3
2-3-Forme du contrat	3
Article 3 - Dispositions générales.....	3
3-1-Décomposition du contrat.....	3
3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution	4
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	4
3-4-Forme juridique de l'attributaire	4
3-5-Délai de validité des propositions	4
3-6-Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (options).....	4
Article 4 - Dossier de consultation.....	4
4-1-Contenu du dossier de consultation	4
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	4
4-3-Modification de détail au dossier de consultation.....	5
Article 5 - Présentation des propositions.....	5
5-1-Documents à produire	5
5-2-Langue de rédaction des propositions	6
5-3-Unité monétaire	6
5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
5-5-Négociation.....	7
Article 6 - Jugement des propositions	7
6-1- Offres anormalement basses	8
Article 7 - Renseignements complémentaires.....	9

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers
76 Boulevard Gambetta
CS 40 021
62 101 CALAIS CDEX

Téléphone : 03.21.19.55.00

Site internet : <http://www.grandcalais.fr>

Maître d'œuvre :

Direction de l'Élimination des déchets.

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Location courte et moyenne durée de matériel de collecte des déchets.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

2-3-Forme du contrat

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum de commande et avec un maximum de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

MONTANT MINIMUM DE COMMANDE PAR AN	MONTANT MAXIMUM DE COMMANDE PAR AN
0 € HT	69 500 € HT

La personne habilitée à signer les bons de commande est le représentant du pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande pourront s'exécuter au plus tard jusqu'au délai indiqué sur le bon de commande.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du contrat

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution

Les règles concernant la durée du marché sont fixées à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Application des règles de la comptabilité publique et notamment du décret 2013-269 du 29 mars 2013.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V-1 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (options)

3-6-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2-Prestations supplémentaires éventuelles (options)

Il n'est pas prévu d'option.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCP,
- le bordereau des prix unitaires
- le détail estimatif d'aide à la décision

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément aux articles 39 et suivants du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.klekoon.com>.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard **7 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants ou modèle DC1
- La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à les engager
- Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement ou modèle DC2
- Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Contenu de l'offre

- **Acte d'engagement**, cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché
- **Cahier des clauses particulières**, cahier ci-joint à accepter sans modification
- **Bordereau de prix unitaire**, cadre ci-joint à compléter
- **Détail estimatif d'aide à la décision**, cadre ci-joint à compléter
- **Descriptif technique du matériel proposé par le candidat**

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles 51 et 134 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats peuvent transmettre leur dossier par voie physique ou par voie électronique.

5-4-1-Modalités de transmission physique des plis

Le dossier remis par le candidat sera transmis sous plis cachetés

L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

Objet de la consultation	Location courte et moyenne durée de matériel de collecte des déchets
<i>"Ouverture réservée au service destinataire"</i>	

5-4-2-Adresse postale de remise des plis

Les plis pourront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers Service Marchés Publics 76 Boulevard Gambetta - CS 40 021 62 101 CALAIS CEDEX
--

5-4-3-Adresse physique de remise des plis

Les plis pourront être déposés contre récépissé l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers Service Marchés Publics 76 Boulevard Gambetta - CS 40 021 62 101 CALAIS CEDEX	
Horaires d'ouverture des bureaux	8h à 12h et 14h à 17h

5-4-4-Modalités de transmission électronique des plis

Les candidats peuvent effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

Les candidatures et les offres doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager l'entreprise dans les conditions prévues aux articles 1316 à 1316-4 du code civil et à l'article 3 du décret n° 2002-692 du 30 avril 2002.

Les candidatures et les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ou qui contiendraient un virus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5-4-5-Adresse électronique de dépôt

Les plis pourront être transmis électroniquement à l'adresse suivante :

www.klekoon.com

5-5-Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre.

Les offres inappropriées seront éliminées et ne seront pas retenues pour la négociation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir pour la négociation les offres irrégulières ou inacceptables. Si ce n'est pas le cas, ces offres ne seront pas retenues et ne seront pas classées.

Après examen des offres remises, le pouvoir adjudicateur effectue un premier classement. Au regard de celui-ci, il peut engager des négociations avec tout ou partie des candidats. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire passer des auditions aux candidats retenus.

A l'issue de la négociation, le pouvoir adjudicateur procède à une nouvelle notation, de laquelle découlera le classement final. Au regard des résultats de la négociation, la note finale pourra varier à la hausse ou à la baisse. Si les offres retenues pour la négociation restent irrégulières ou inacceptables à l'issue de la négociation, elles ne seront pas classées.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics au moyen des critères suivants :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Prix	50
3	Qualité technique du matériel proposé	30
2	SAV et services associés à la maintenance (délais, etc...)	20

Prix : 50 points

La note attribuée aux candidats pour le critère « prix » est établie sur la base de la formule suivante :

$$\text{Note attribuée au candidat} = \frac{\text{Offre la moins chère}}{\text{Offre du candidat}} \times \text{Pondération (50)}$$

Qualité technique du matériel proposé : 30 points

La note attribuée aux candidats pour le critère « qualité technique » est établie sur la base du descriptif technique du véhicule proposé et le respect des critères suivants :

Caractéristiques générales du matériel proposé	30 points
--	-----------

SAV : 20 points

Qualité du SAV proposé	10 points
Délai d'intervention sur site en cas de panne	10 points

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

6-1- Offres anormalement basses

Conformément à l'article 60 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande, au plus tard **10** jours avant la date limite de remise des offres, au service suivant :

Renseignements Techniques
Monsieur David DE SMEDT
Téléphone : 03 21 19 55 34
Courriel : david.desmedt@grandcalais.fr

Renseignements Administratifs
Service Marchés Publics
Téléphone : 03 21 19 55 00
Courriel : marches.publics@grandcalais.fr